

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 20.02.2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE le 20 février à 20h30, le conseil municipal convoqué dans la salle de la mairie s'est réuni en session ordinaire

Il y avait 7 membres présents :

**Présents : Mr GUILLIN, Mr COSTON, Mme MASSACRIER, Mr ROLLAND, Mme TRAPEAU, Mr BARJAT, Mr BERTUEL.**

**Absents : Mme SAGET**

**Secrétaire de séance : Mme MASSACRIER**

Dominique GUILLIN, Maire ouvre la séance à 20 h 30.

### **1/ Approbation du précédent compte-rendu**

Le compte rendu du 21 novembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

### **2/ Délibération durées d'amortissement sur annonces légales**

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'en 2015, lors de la dernière délibération prise concernant les durées d'amortissement, un oubli a été fait concernant les durées d'amortissement des annonces légales.

Il convient donc de délibérer concernant les opérations d'inventaire suivantes :

- |   |                                |
|---|--------------------------------|
| - 2009 R02 (mandat 23) Annonces légales | Durée d'amortissement : 10 ans |
| - 2009R02 (mandat 24) Annonces légales  | Durée d'amortissement : 10 ans |

Le conseil vote pour à l'unanimité.

### **3/ Délibération coupure éclairage public la nuit**

Monsieur le Maire explique que conformément aux prescriptions de la Loi Grenelle sur l'environnement pour lutter contre la pollution lumineuse, diminuer les émissions de gaz à effet de serre **et de faire des économies**, il convient de diminuer l'éclairage public la nuit et propose de faire un essai d'extinction pendant un an de 23 heures à 6 heures.

Le Conseil vote pour à l'unanimité.

### **4/ Délibération Adressage suite au projet THD**

Monsieur le Maire explique que cette délibération doit être reportée car la dénomination des rues doit être effectuée avant de prendre la délibération.

## **5/ Délibération demandes de subventions**

Monsieur le Maire informe le conseil des demandes de subvention des associations.

Les subventions retenues sont :

- |                                  |      |
|----------------------------------|------|
| - BANQUE ALIMENTAIRE DE LA LOIRE | 50 € |
| - L'ADMR PAYS DE SOLORE          | 70 € |
| - AMICALE SAPEURS POMPIERS       | 50 € |

Le Conseil vote pour à l'unanimité et les autres demandes sont rejetées à la majorité.

## **6/ Délibération nomination d'un responsable pour la salle des fêtes**

La délibération a été ajournée suite aux informations données par la Sous-Préfecture. Il s'agira d'une recherche de vacataire à titre bénévole.

## **Questions diverses**

- Monsieur le Maire informe le Conseil de la perte de compétence de l'assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et des conséquences négatives sur le budget de la Commune et a fortiori l'augmentation probable par le futur gestionnaire des prix de l'assainissement. La perte de compétence de l'eau ne sera effective qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et que nous essaierons, entre temps, de faire le maximum de travaux en fonction de nos moyens.

- Monsieur le Maire informe le Conseil qu'au printemps, la Communauté de Communes va distribuer des conteneurs jaunes en remplacement des caisses. Monsieur le Maire précise que les administrés seront consultés afin qu'ils précisent leur choix entre le conteneurs ou la continuité des sacs plastiques qu'ils devront apporter à un ou plusieurs points de collecte en fonction du nombre d'adhérents à cette solution. Monsieur le Maire précise que les personnes choisissant le conteneur ne devront pas le laisser sur le domaine public sous peine d'amende (à l'instar des poubelles grises).

- Monsieur le Maire informe le Conseil que le locataire de l'école a donné son désistement pour le 16 mars.

- Monsieur le Maire lit au Conseil un courrier reçu de Monsieur DAVAL concernant l'emplacement du point de collecte des sacs jaunes suite à un article du journal Le Progrès en date du 2 février 2016 faisant état d'un emplacement sur la Place de la Croix de Mission. Celui-ci s'inquiète de l'éventuel impact sur la valeur de son bien. En réponse, Monsieur le Maire informe qu'aucune décision définitive n'a été prise et que le choix ne sera pas fait en fonction de ce courrier.

- Monsieur le Maire donne lecture du courrier que Monsieur Charles CHAMBOST a fait parvenir à la Préfecture ainsi que de la réponse donnée à la Préfecture.

- Monsieur le Maire donne la parole aux conseillers :

Madame Elisabeth MASSACRIER, suite au dernier conseil d'école en date du 9 février 2016, fait un point sur les effectifs du RPI à la rentrée prochaine. Il n'y aurait plus que 35 enfants scolarisés.

Monsieur Michel BARJAT s'étonne que Monsieur le Maire ne fasse pas lecture du courrier de démission de Madame Hélène SAGET qui aurait informé Monsieur BARJAT une demi-heure avant le conseil de sa démission et du dépôt de sa lettre. Monsieur le Maire précise qu'à cet instant, il n'a pas connaissance de ce courrier et que peut être il est dans la bannette de courrier réceptionné à aviser.

Monsieur Michel BARJAT informe le Conseil de son intention de démissionner du CCAS pour la raison que deux enfants du village n'auraient pas reçu un chèque cadeau de Noël alors qu'ils ont déménagé en août. Monsieur le Maire précise que nous ne sommes pas en réunion de CCAS et que la liste des enfants bénéficiaires avait été approuvée à la majorité lors de la dernière réunion du CCAS le 17 septembre 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 50.